



Conflit avec le père : comment sortir du harcèlement

Par **sortirduharcèlement**, le **27/01/2011** à **23:22**

Bonjour. Je suis séparée du père de ma fille (4.5 ans) depuis l'été 2007. Cette séparation s'est très mal passée, avec violences physiques et surtout un harcèlement qui dure encore. Impossible d'avoir des contacts normaux : par ex conflit pour savoir si nous devons faire opérer notre fille actuellement, conflit permanent pour les dates de vacances, etc... J'ai peur de lui à chaque fois qu'il doit y avoir un "échange" de notre fille. Je reçois des courriers/textos/appels où il me dénigre constamment, où il m'insulte, où il me menace... J'ai déposé des plaintes, résultats : une médiation (sans effet), 2 classements sans suite, 1 convocation chez le proc avec 400€ d'amende (suivie de 10aines de sms m'insultant et me demandant de rembourser cette somme)... médiation familiale aussi...rnLe divorce a été prononcé en oct2009, mais pour la garde le juge a juste reconduit les mesures provisoires, et a demandé une enquête sociale. L'enquete a eu lieu en dé09c-jan10. Depuis, pas de nouvelles du juge ; j'ai dû redéposer des conclusions à l'automne 2010.rnSur la garde, ce qui est écrit est : résidence habituelle chez la mère. Droit d'accueil avec hébergement pour le père (garde alternée).rnL'enquete sociale dit que le père a des difficultés à se soumettre aux décisions de justice, qu'il a proféré des menaces envers moi et mon conjoint, qu'il ne parvient pas à s'extraire de ses "rancœurs massives qui ne peuvent qu'être préjudiciables pour l'enfant". Elle dit que l'enfant semble évoluer sereinement chez les 2 parents. Que les 2 parents présentent les capacités nécessaires à la prise en charge de l'enfant. En résumé : la garde alternée pourrait être prononcée ; le père "devrait s'inscrire dans un suivi psychologique afin de l'aider à maîtriser son impulsivité ; ses droits pourraient être restreints si il ne respecte pas le jugement".rnMa fille va bien. Elle est très contente d'aller chez son papa. je pense qu'il s'en occupe bien, mais qu'un jour il va commencer à me dénigrer devant elle... Et tout ce stress et ces conflits ont forcément un impact sur elle. J'ai demandé à mon avocat si on pouvait faire une expertise psychologique de lui, il me dit que non.rnQue faire de plus ? Le

juge peut-il prendre tout cela en compte ?

Par **mimi493**, le **28/01/2011 à 00:14**

Prenez un avocat pour monter un bon dossier : une condamnation déjà, est-ce qu'il fait son suivi ?

Par **sortirduharcèlement**, le **28/01/2011 à 00:28**

merci beaucoup pour votre réponse extrêmement rapide !!!
1- à ma connaissance le père ne fait aucun suivi psy, mais d'une part c'est uniquement écrit dans le rapport de l'enquête sociale (donc ce ne sera pas une obligation, si ?), d'autre part il n'y a pas encore eu de jugement suite à cette enquête (est-ce que le juge peut suite à l'enquête ordonner le suivi ?)...
Je ne suis pas très optimiste : il ne souhaite pas du tout se remettre en cause (tout est de ma faute, même ses gestes)
2- J'ai un avocat, mais il ne me conseille rien de spécial... Et puis je n'ai plus les moyens : j'en suis à plus de 6000€, car au début je le sollicitais régulièrement (paniques devant les situations de violences, de difficultés pour récupérer ma fille etc). L'avocat (et une juriste d'une asso) me disent en gros que je me ferais limite "mal voir" à demander une garde exclusive, qu'il n'y a rien qui montre qu'il s'occupe mal de sa fille, que même l'enquête sociale, qui pourtant décrit bien ses excès, conclut à une garde alternée...
J'aimerais bien avoir une garde exclusive, mais cela ne résoudra pas non plus le harcèlement ni les conflits lors de pb médicaux, de dates de vacances (à ce sujet j'ai demandé un jugement très précis, pour l'instant ce n'est pas vraiment le cas : vacances partagées en 2 sans préciser les jours de transition, etc.).
3- j'ai envoyé au juge plein d'exemples de messages insultants, notamment dans mes dernières conclusions. Va-t-il en tenir compte ? Du fait que je n'ai pas demandé de garde exclusive, peut-être que du coup le juge n'en tient pas compte ?

Par **lilifis**, le **28/01/2011 à 15:25**

Bonjour,
Est-ce que ton mari présentait des signes avant-coureurs de ce type de comportement ?
Bon courage,
Lilifis

Par **sortirduharcèlement**, le **08/02/2011 à 22:20**

Bonsoir,
je ne sais pas dans quel cadre vous posez la question, peut-être pour comparer avec une expérience personnelle ? (je ne pense pas que cela ait une incidence juridique ;-)
En tout cas, les "signes avant-coureurs" étaient : une grande impulsivité, des "crises de nerfs" (énervement qui au début ne se retournait pas forcément contre moi, mais l'obligeait par exemple à se mettre sous une douche froide, difficultés à respirer, etc...), un caractère très "fort", très mauvais perdant... Ça ce sont des traits de caractère, ça peut être supportable.
Mais ensuite certaines colères se retournaient contre moi, avec des insultes

(t'es qu'une sale petite pute...) pour des rien du tout : oubli d'acheter quelque chose, oubli de ramener un ticket de carte bleue pour les comptes, etc...